

## Demande de versement anticipé ou de mise en gage

### Données personnelles de l'assuré(e)

Nom			
Prénom			
N° AVS	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/>	Date de naissance	<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
E-mail	<input type="text"/>	Téléphone	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Etat civil	<input type="checkbox"/> célibataire	<input type="checkbox"/> marié(e)	<input type="checkbox"/> partenariat enregistré
	<input type="checkbox"/> divorcé(e) depuis (date exacte)	<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> veuf(ve)
			<input type="checkbox"/> partenariat dissous

### Utilisation des fonds

L'assuré certifie que les fonds de prévoyance sont destinés à son propre logement (résidence principale), il doit donc l'habiter et ne peut le louer.

- Achat d'un logement à usage propre
- Construction d'un logement (versement des fonds à la consolidation du prêt de construction)
- Remboursement d'une dette hypothécaire
- Transformation d'un logement à usage propre
- Acquisition de parts d'une coopérative de construction et d'habitation
- Mise en gage

### Adresse exacte du logement

Rue	<input type="text"/>
NPA, Localité	<input type="text"/>

### Propriétaire du logement

- Je suis ou serai propriétaire unique
- Je suis ou serai copropriétaire (part en %.....)
- Je suis ou serai propriétaire en communauté avec mon conjoint
- Je suis ou serai propriétaire d'une coopérative d'habitation

### Montant et date du versement anticipé ou de la mise en gage

<input type="checkbox"/> CHF <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> (min. CHF 20'000.-)	<input type="checkbox"/> Montant total disponible à la date du versement
Date du versement souhaité	<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

### Coordonnées de paiement du versement anticipé ou adresse du créancier gagiste

(Veuillez joindre un bulletin de versement ou un relevé d'identité bancaire)

<input type="checkbox"/> vendeur	<input type="checkbox"/> prêteur	<input type="checkbox"/> entrepreneur	<input type="checkbox"/> notaire	<input type="checkbox"/> créancier gagiste
Nom	<input type="text"/>			
Adresse	<input type="text"/>			
IBAN	<input type="text"/>			
Devise	<input type="checkbox"/> CHF	<input type="checkbox"/> EUR		
Banque / Poste	<input type="text"/>	NPA, Lieu	<input type="text"/>	

## Demande de versement anticipé ou de mise en gage

### Questions complémentaires en cas de versement anticipé

- Disposez-vous actuellement de votre pleine capacité de travail ?  oui  non
- Désirez-vous compenser la réduction des prestations d'invalidité et de survivants par une assurance risques dont la prime est à votre charge ?  oui  non
- Avez-vous effectué des rachats personnels ces trois dernières années ?  oui  non
- Si oui, merci de joindre une copie de(s) attestation(s) fiscale(s) 21 EDP.

### Informations générales

#### Imposition

Pour les personnes domiciliées en Suisse, la Fondation annonce le montant du versement anticipé ou de la réalisation du gage à l'administration fédérale des contributions. Dans ce cas, l'assuré devra s'acquitter de l'impôt unique et distinct sur les prestations en capital de la prévoyance professionnelle au moyen de ses fonds propres; le versement anticipé ou la réalisation du gage ne peut en aucun cas être utilisé pour payer les impôts.

Pour les personnes non domiciliées en Suisse, la Fondation doit procéder à l'imposition à la source.

#### Remboursement du versement anticipé

L'assuré a la possibilité de rembourser le versement anticipé ou la réalisation du gage par des versements s'élevant à CHF 10'000.- au minimum.

En outre, il a l'obligation de rembourser la Fondation en cas de vente du logement ou lorsque les conditions d'utilisation de ce dernier ne sont plus remplies. Dans ce cas, l'assuré, à qui il incombe d'informer la Fondation de la nouvelle situation, a le droit de demander le remboursement des impôts payés à l'époque.

#### Inscription au registre foncier (uniquement dans le cas d'un versement anticipé)

La Fondation doit requérir une mention du droit d'aliéner au registre foncier. Les frais inhérents à cette inscription sont à charge de l'assuré(e). Pour les personnes domiciliées en Suisse, la Fondation requiert elle-même cette mention au registre foncier (art. 30e LPP).

#### Frais

La mise en oeuvre de la demande de versement anticipé ou de mise en gage est facturée au tarif prévu par le règlement des frais. Le récapitulatif ci-après présente les différents tarifs :

- Démarches liées au versement anticipé pour la propriété du logement CHF 400.-
- Enregistrement d'une mise en gage pour la propriété du logement CHF 200.-
- Réalisation d'une mise en gage CHF 300.-

### Annexes

Les pièces justificatives suivantes doivent être jointes à la présente demande :

#### Obligatoirement :

- Copie d'une pièce d'identité valable
- Copie d'une pièce d'identité valable du conjoint/partenaire enregistré
- Copie de la preuve du versement des frais liés à la présente demande
- Si vous n'êtes pas marié(e) ou pas dans un partenariat enregistré, une confirmation officielle de l'état civil actuel (datant d'un mois au maximum)
- Si vous avez divorcé ou que votre partenariat a été dissous judiciairement dans les 6 derniers mois, une copie du jugement de divorce ou du jugement prononçant la dissolution du partenariat, exécutoire et complet (les jugements de divorce émis à l'étranger doivent être reconnus et exécutés par un tribunal suisse)

#### Selon le cas d'espèces :

##### 1. En vue d'une acquisition du logement principal existant

- Copie de l'acte de vente notarié ou projet notarié
- Attestation du notaire ou du créancier pour le versement des fonds (voir ci-dessous)
- Confirmation pour le versement des fonds par la banque ou par le notaire

##### 2. En vue d'une acquisition de participations à la propriété du logement

- Parts sociales d'une coopérative de construction et d'habitation, actions d'une société anonyme de locataires ou prêt paritaire à un organisme de construction d'utilité publique (originaux)

## Demande de versement anticipé ou de mise en gage

### 3. En vue d'une transformation du logement principal

- Extrait du registre foncier daté de moins de 30 jours ou un relevé de propriété pour les immeubles à l'étranger (relatif à la parcelle ou au feuillet concernant le logement)
- Descriptif détaillé des travaux envisagés dans votre logement ainsi que les coûts devisés
- Attestation du créancier hypothécaire de n'utiliser le versement anticipé transféré qu'au financement des travaux de transformation, à l'exclusion de toute autre affectation et dans le cas contraire à nous rembourser le montant reçu

### 5. En vue du remboursement d'un prêt hypothécaire

- Extrait du registre foncier daté de moins de 30 jours ou un relevé de propriété pour les immeubles à l'étranger (relatif à la parcelle ou au feuillet concernant le logement)
- État actuel de vos dettes hypothécaires

### 4. En vue d'une construction du logement principal

- Extrait du registre foncier daté de moins de 30 jours ou un relevé de propriété pour les immeubles à l'étranger (relatif à la parcelle ou au feuillet concernant le logement)
- Copie de l'acte de vente notarié ou projet notarié
- Copie du contrat d'entreprise générale, à défaut contrat d'architecte (mentionnant également la date de fin des travaux)
- Attestation du notaire ou du créancier pour le versement des fonds (voir ci-dessous)

#### Attestation du notaire ou du créancier

##### doit clairement mentionner :

- L'adresse du bien immobilier
- La somme demandée
- Les coordonnées pour le paiement
- Le solde de la dette hypothécaire à la date du paiement souhaité pour l'amortissement du prêt
- L'engagement que les fonds versés seront restitués si la transaction n'a finalement pas lieu

##### doit certifier que le montant versé sera :

- (Notaire) utilisé exclusivement à titre de fonds propre pour l'acquisition / construction / rénovation du bien immobilier concerné conformément aux dispositions légales sur l'encouragement à la propriété du logement et de son ordonnance
- (Créancier) utilisé exclusivement pour l'amortissement du prêt hypothécaire grevant le bien immobilier concerné conformément aux dispositions légales sur l'encouragement à la propriété du logement et de son ordonnance

La fondation se réserve, au besoin, le droit de demander d'autres pièces justificatives.

## Signatures

Je prends formellement connaissance du fait que la Fondation Collective Open Pension inscrit une restriction de vente auprès du registre foncier et déclare que tous les renseignements fournis ci-dessus sont conformes à la vérité.



La signature du partenaire est obligatoire pour les personnes mariées, liées par un partenariat enregistré ou séparées.  
Elle doit être authentifiée par un notaire ou un organisme officiel.

Signature du conjoint / partenaire enregistré

Authentification - sceau et signature

Date

Lieu

Signature de l'assuré(e)